AGENCE : IC BORDEAUX

Votre interlocuteur Apave : Marie nelly AFRICA
Email : marie-nelly.africa@apave.com
Tél : 0621610153

DIRECTION SERVICES NAVIGATION AERIENNE SNA-GSO - SIA
A l'attention de : Emma RAMON

Email : emma.ramon@aviation-civile.gouv.fr
Tél :

RAPPORT INITIAL DE CONTROLE TECHNIQUE

RENOVATION DES FACADES DU SIA A MERIGNAC - MERIGNAC

N° D'AFFAIRE : C26261113 N° CHRONO : 1	CE RAPPORT A ETE VALIDE PAR LE CHARGE D'AFFAIRE LE 20/08/2026 **SIGNATURE** AFRICA Marie nelly	CHANTIER 6 RUE DES AVIONS ANTOINETTE 33700 MERIGNAC	6 OBSERVATIONS

Ce rapport comporte 16 pages

Retrouvez votre actualité sur www.apave.com

Date : 20/08/2026

OBJECTIFS DU RAPPORT

Le présent rapport donne l'avis du contrôleur technique sur les ouvrages concernés par sa mission au stade de la conception, sur la base des éléments transmis et mentionnés au § Documents examinés.
Le dossier examiné a été reçu :
Avant envoi du dossier de consultation des entreprises

MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE CONFIEES

Les missions objet de notre contrat de contrôle technique sont les suivantes :

L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
LE	Solidité des existants
STI	Sécurité des personnes dans les bâtiments à usage professionnel

ETENDUE DES MISSIONS

Conformément à notre contrat, l'étendue des missions est précisée pour les éléments de mission ci-dessous :
L - Sont exclus de la prestation (sauf conditions particulières) :
- les travaux relatifs aux phases provisoires de chantier et les sollicitations associées ;
- l'examen de la solidité des ouvrages au regard des risques naturels à caractère exceptionnel (cyclones, tempêtes, inondations, séismes, avalanches, ...) ;
- les risques liés à une modification des caractéristiques du sous-sol (cas d'exploitation minière en fonctionnement ou d'évolution des caractéristiques du sol du fait de la présence de vestiges miniers ou de carrières) ;
- les risques technologiques (explosion, ...) ;
- l'examen des revêtements de sols ;
- les aménagements spécifiques des activités professionnelles ;
- la contamination fongique, chimique ou biologique des matériaux ;
- les ouvrages et éléments d'équipement relatifs au nettoyage, à l'entretien, à la maintenance des constructions.

LE - Sont exclus de la prestation :
- Le diagnostic préalable des existants affectés par les travaux neufs ;
- L'établissement ou la participation à l'établissement d'un état des lieux concernant ces existants.

STI - Sont exclus de la prestation :
- La solidité des ouvrages ou éléments d'équipement qui est réputée acquise ;
- La protection contre les rayonnements ionisants ;
- Les équipements de travail (levage, machine) et leurs dispositifs d'accès ;
- La vérification des ouvrages au regard de la réglementation ICPE (code de l'environnement Livre V –Titre 1er et décrets d'application) ;
- Les installations de production d'énergie électrique et leurs raccordements (éolien, photovoltaïque) ;
- Les vérifications relatives au respect des dispositions de protection vis-à-vis des risques naturels (foudre, ...) et technologiques.
Ascenseurs : la mission ne comporte pas les contrôles réalisés dans le cadre de l'évaluation de conformité en application des articles R134-16 à R134-34 du CCH, ni la vérification de conformité de l'installation existante aux exigences de mise en sécurité des ascenseurs en application des articles R134-1 à R134-5.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES 4
2. DESCRIPTION DE L'OPERATION 5
3. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'OPERATION 6
4. SYNTHESE DES AVIS 7
5. AVIS AU STADE CONCEPTION 9
6. DOCUMENTS EXAMINES 16
7. DIFFUSION 16

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 OPERATION

RENOVATION DES FACADES DU SIA A MERIGNAC
CONTROLE TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS

Permis de construire ou autorisation administrative

Nous ne disposons pas de la date de dépôt de la demande d'autorisation administrative.
A défaut nous avons pris en compte une date de référence pour le choix de la réglementation applicable.
Cette date est à confirmer par la Maîtrise d'ouvrage.
Date de référence prise par défaut : 11/03/2026

Selon les éléments communiqués par le maître d'ouvrage

- Date prévisionnelle de début de chantier : 11/03/2026
- Montant prévu des travaux : 1 400 000 € HT
- Durée prévisionnelle du chantier : 6 mois

1.2 MAITRISE D'OUVRAGE

Maître d'Ouvrage : DIRECTION SERVICES NAVIGATION AERIENNE
SNA-GSO - SIA
6 RUE DES AVIONS ANTOINETTE
33700 MERIGNAC

2. DESCRIPTION DE L'OPERATION

2.1 DESCRIPTION DU PROGRAMME DES TRAVAUX

Détail des principaux travaux (liste non exhaustive):
Remplacement de menuiseries extérieures
Remplacement de menuiseries intérieures
Mise en place d'une isolation par l'extérieur sous bardage métallique
Pose de stores brise -soleil (HORS MISSION L/ LE)

3. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'OPERATION

3.1 MISSIONS COMPLEMENTAIRES RECOMMANDEES

Dans le cadre de la contribution à la prévention des aléas techniques inhérents au projet, nous restons à la disposition du Maître d'ouvrage pour étudier des missions complémentaires non prévues au contrat de contrôle technique.

4. SYNTHESE DES AVIS

4.1 PAR OUVRAGE

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique nos avis sur ouvrage dans le cadre des missions confiées

STRUCTURE EN MACONNERIE

Dispositions générales	■

BARDAGES RAPPORTES

Dispositions générales	■
Support béton ou maçonnerie	■

DISPOSITIONS GENERALES DES GARDE-CORPS

MENUISERIES EXTERIEURES

En aluminium ou acier RPT	●
En PVC	■

ETICS (SYSTÈME D'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR)

Support béton ou maçonnerie	●

MENUISERIES INTERIEURES

Portes	■
Châssis vitrés	●

4.2 PAR EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les exigences réglementaires potentiellement non respectées sur le projet

STI - Sécurité des personnes dans les bâtiments à usage professionnel

CONCEPTION ET REALISATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES – (Section 2)

5. AVIS AU STADE CONCEPTION

5.1 CODIFICATION DE NOS AVIS

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

Avis Favorables (F) :
Ils sont donnés par rapport aux informations figurant dans le dossier qui nous est soumis. Ces avis seront confirmés en fonction des éléments qui nous seront proposés lors de la phase exécution.

Avis Défavorables (D)
Lorsque les informations figurant dans les documents examinés montrent un risque anormal vis-à-vis d'un aléa technique du fait d'un écart relevé selon les référentiels associés à l'une de nos missions, de la pérennité de l' ouvrage, des dispositions contraires aux règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes.

Avis Suspendus (S) :
Lorsque les informations figurant dans les documents examinés sont insuffisantes pour nous permettre de nous prononcer (manque de précisions, ambigüité, absence de document,…). Il deviendra automatiquement défavorable si les précisions demandées et reconnues satisfaisantes ne sont pas fournies dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux.

Hors Mission (HM)
Elément ne faisant pas partie des marchés de travaux nous étant communiqués ou hors du cadre de notre mission.

Sans Objet (SO)
Elément Sans Objet dans le cadre du projet

Pour Mémoire (PM)
Exigence réglementaire pour mémoire

5.2 Avis sur les ouvrages

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis		AVIS
STRUCTURE			
STRUCTURE EN MACONNERIE			
Dispositions générales	**F**	**N°O4 - 1**	Dépose des allèges vitrées en RDC du bâtiment B, et réalisation de murets maçonnés en bloc de béton creux. Les murets auront les dimensions suivantes: longueur: 3m hauteur : 1m épaisseur : 20cm **- Préciser comment les murets seront liaisonnés au reste de la façade et au plancher bas.** **- La réalisation des murets entraîne des charges supplémentaires sur les fondations existantes.** **Nous confirmer que ces charges supplémentaire ne dépasseront pas 5% des charges existantes.**
MENUISERIES EXTERIEURES			
MENUISERIES EXTERIEURES			
En aluminium ou acier RPT	**F**	**N°O6 - 1**	Classement AEV : **A***4 **E***7A **V***A2/*A3
En aluminium ou acier RPT	**S**	**N°O6 - 2**	Porte vitrées (PE01), préciser le type de vitrage de sécurité au CCTP.
En PVC			

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis		AVIS
	F	N°O5 - 1	Menuiseries PVC disposant d'une réaction au feu C s3 d0 (M2).
En PVC	F	N°O5 - 2	Classement AEV : **A***4 **E***7A **V***A2/*A3
FACADES			
BARDAGES RAPPORTES			
Dispositions générales	F	N°O1 - 1	Le bardage existant sera déposé et reposé à l'identique.
Support béton ou maçonnerie	F	N°O2 - 1	Avis favorable sur le principe de pose du bardage métallique sur support maçonné. Le plan de répartition et la documentation technique des fixations seront à nous transmettre pour avis en phase d'exécution.
ETICS (SYSTÈME D'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR)			
Support béton ou maçonnerie	S	N°O3 - 1	Mise en œuvre d'un complexe d'isolation thermique par l'extérieur en panneaux de fibre de bois (ep: 160mm) sous bardage rapporté. **Nous transmettre l'ETE et le DTA CSTB du système d'isolation en fibre de bois pour avis.** *Nota : La pose d'isolants semi-rigides de forte épaisseur sous bardage rapporté (sur mur maçonné) n'est pas couverte par un DTU traditionnel*
GARDE-CORPS RAPPORTES			
DISPOSITIONS GENERALES DES GARDE-CORPS			

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis		AVIS
	D	N°O7 - 1	**Bâtiment C:** Détails ARCH 406, 405 : **Prévoir un dispositif anti chute de personnes complémentaire**, car la hauteur de l'allège est de 90cm, alors que la hauteur de chute est supérieure à 1m. **Nous transmettre le carnet de détails mettant en évidence les lisses complémentaires décrites au CCTP lot 1 p 40**
DISTRIBUTION			
MENUISERIES INTERIEURES			
Portes	F	N°O8 - 1	**Bâtiment C :** Détail n° ARCH 410 : La porte vitrée est composée d'un vitrage trempé de 8mm (classé 1C3). Disposition favorable pour le risque de blessure en cas de heurt.
Portes	F	N°O8 - 2	**Bâtiment B :** Détail ARCH 410 : double porte pleine en bois
Châssis vitrés	S	N°O9 - 1	Châssis fixes vitrés (détail ARCH 410) du bâtiment B : **Préciser le type de vitrage de sécurité au CCTP (risque de blessure en cas de heurt).**

5.3 Avis sur exigences réglementaires - Sécurité des personnes dans les bâtiments à usage professionnel

EXIGENCES/LOCALISATION	AVIS
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX LIEUX DE TRAVAIL Code du travail	
REFERENTIEL APPLICABLE (H < 8m) (R.4214-5 à R.4214-8, R.4214-20, R.4216-1 à 23 et 30)	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS	
	F		
CONSTRUCTION APPLICABLE AUX LIEUX DE TRAVAIL Code du travail			
DEGAGEMENTS - DISPOSITIONS GENERALES (R.4216-2 à 12)			
Calcul des dégagements (R.4216-8)	F		
PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES COURANTS ELECTRIQUES Décret n°2010-1017 du 30/08/2010			
OBLIGATIONS GENERALES DU MAITRE D'OUVRAGE (Section I)			
Objectifs (R4215-1)			
Prévenir des risques de chocs électriques, brûlures et pour éviter les risques d'incendie ou d'explosion	F	**N°E3 - 1**	Prévu au CCTP.
Dossier technique (R4215-2)	F	**N°E4 - 1**	Prévu au CCTP.
CONCEPTION ET REALISATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES (Section 2)			
Pièces nues sous tension (R4215-3 §1)	F	**N°E5 - 1**	Prévu au CCTP.
Interconnection des masses et coupure automatique (R4215-3 §2)	F		

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS	
		N°E6 - 1	Prévu au CCTP.
Tenue aux surintensités des matériels et des canalisations électriques (R4215-6)	**SO**	**N°E7 - 1**	Existant et non modifié dans le cadre des travaux.
Dispositifs de sectionnement (R4215-7)	**SO**	**N°E8 - 1**	Existant et non modifié dans le cadre des travaux.
Coupure d'urgence (R4215-8)	**SO**	**N°E9 - 1**	Existant et non modifié dans le cadre des travaux.
Canalisations/mode de pose (R4215-9)	**SO**	**N°E10 - 1**	Existant et non modifié dans le cadre des travaux.
Identification des circuits (R4215-10)	**SO**	**N°E11 - 1**	Existant et non modifié dans le cadre des travaux.
Adaptation à la tension (R4215-11)	**S**	**N°E12 - 1**	Fournir les caractéristiques du matériel électrique (store) mis en œuvre.
Risques d'incendie (R4215-12)	**SO**	**N°E13 - 1**	Existant et non modifié dans le cadre des travaux.
Locaux ou emplacements de service électrique (R4215-13)	**SO**	**N°E14 - 1**	Existant et non modifié dans le cadre des travaux.
Normes obligatoires (R4215-14)	**S**	**N°E17 - 1**	En cas de création de nouvelles installations électriques, elles devront être conformes à la NF C 15-100-1 de 2024.
Conformité des installations (R4215-15)			

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS	
L'application des normes et guides répondant aux exigences du code du travail	F	**N°E15 - 1**	Dépose provisoire et repose d'alimentations électriques intérieures et d'éclairages extérieurs.
Eclairage de sécurité (R4215-17)	F	**N°E16 - 1**	Dépose provisoire et repose de BAES.

6. DOCUMENTS EXAMINES

Nous avons examiné les documents suivants pour établir les avis du présent rapport.

SNIA AEROPORTUAIRE

Réf ou n°	Indice	Intitulé du document	Reçu le
	07/07/2026	CCTP Lot 1 : Menuiseries extérieures et intérieures, stores extérieurs, maçonnerie et électricité	24/07/2026
	07/07/2026	CCTP Lot 0 : Cahier des clauses communes	24/07/2026
	07/07/2026	CCTP Lot 2 : Isolation thermique des façades	24/07/2026
	A	Plans de dépose Administration et Direction n° DEM ARCH 200	24/07/2026
	18/06/2026	Plans de présentation Administration et Direction	24/07/2026
	A	Plans Existant Administration et Direction n° EXI ARCH 100	24/07/2026
	A	Plans Projet Administration et Direction n° ARCH 300	24/07/2026
	A	Détails de Menuiseries et d'Isolation Administration et Direction n° ARCH 400	24/07/2026

7. DIFFUSION

DESTINATAIRE PRINCIPAL :

DIRECTION SERVICES NAVIGATION AERIENNE SNA-GSO - SIA
EMMA RAMON
emma.ramon@aviation-civile.gouv.fr

DESTINATAIRES EN COPIE :

SNIA AEROPORTUAIRE
Marine LY
marine.ly@aviation-civile.gouv.fr